



Doit on payer des frais de résiliation numérique ?

Par **Babar49**, le **27/01/2015** à **08:48**

Bonjour,

J'ai résilié pour ma mère âgée de 82 ans sa ligne numérique le 13 octobre 2014 par lettre recommandée, la mensualité de novembre a été prélevée puis j'ai bloquée le prélèvement. Maintenant numérique réclame 87,29 euros pour frais de résiliation.

Après 3 relances, je viens de recevoir une lettre de huissier mais pas recommandée.

L'abonnement de ma mère date de 2006 avec UPC qui a été repris par numérique mais ma mère n'a jamais rien signé avec eux.

Doit on payer ???

Merci d'avance pour vos conseils [smile7]

Par **domat**, le **27/01/2015** à **09:07**

bjr,

les conditions de résiliation sont généralement indiquées dans les conditions générales de vente ou d'utilisations.

certaines fournisseurs internet facturent la résiliation d'abonnement.

cdt